

L'autorité parentale et la loi



15

1. Le père et la mère exercent ensemble l'autorité parentale.
2. Les deux parents ont le droit et le devoir de garde, de surveillance et d'éducation de leurs enfants.
3. Les deux parents prennent des décisions pour le bien de leurs enfants : ils choisissent la résidence et l'école et autorisent les soins de santé ou les relations d'aide psychologique.
4. Ce sont les parents qui déterminent les règles de vie à la maison.
5. Les parents peuvent poursuivre en justice toute personne qui ne respecte pas les droits de leurs enfants.
6. Quand les parents n'assurent pas la sécurité ni le développement de leurs enfants, l'État peut les priver de leur autorité parentale. L'État assure alors les besoins de garde, d'éducation et de surveillance à la place des parents.

Dites si les phrases suivantes sont vraies ou fausses.

Chaque réponse
compte pour .5

	Vrai	Faux
a) C'est le père qui détient l'autorité parentale.		
b) Les enfants doivent obéir à leurs parents à n'importe quel âge. (Jusqu'à 18 ans)	✓	✓
c) L'autorité parentale comprend les droits de visite du parent séparé ou divorcé.		
d) Le parent séparé ou divorcé conserve toujours le droit et le devoir d'éducation de ses enfants.		
e) L'État ne peut jamais priver les parents de leur autorité parentale.		
f) Seule la mère a la garde des enfants après le divorce des parents.		
g) L'autorité parentale appartient aux deux parents également.		
h) L'autorité parentale comprend l'obligation alimentaire des parents à l'égard de leurs enfants.		
i) Si la mère se remarie, elle perd automatiquement son autorité parentale.		
j) Le parent divorcé qui a la garde des enfants n'a pas le droit de quitter la ville, la province ou le pays sans aviser l'autre parent.		
k) Les parents ont le droit de lire le courrier de leurs enfants et de fouiller leur chambre.		
l) Les parents sont responsables des actes de leurs enfants mineurs.		

Dites si les phrases suivantes sont vraies ou fausses.

	Vrai	Faux
a) Il n'y a pas de religion d'État au Canada.		
b) La majorité a le droit d'imposer sa religion à la minorité.		
c) Personne n'est obligé d'adhérer à une croyance religieuse.		
d) On n'a pas le droit de changer de religion.		
e) La conscience de chacun est une affaire personnelle.		
f) La loi considère toutes les religions sur le même pied d'égalité.		
g) Le parent qui a la garde des enfants a le droit de leur enseigner sa religion.		
h) La liberté religieuse est un principe fondamental.		
i) La liberté de religion est absolue : elle n'a pas de limites.		
j) On ne peut violer les lois canadiennes au nom de la liberté de religion.		
k) La Charte canadienne des droits et libertés protège contre les discriminations fondées sur les croyances religieuses.		
l) Je n'ai pas le droit d'adopter des enfants qui n'ont pas la même religion que moi.		
m) On ne peut refuser des soins médicaux à ses enfants pour des raisons de religion.		
n) On a le droit d'enseigner et de pratiquer une religion selon ses croyances, tant en privé qu'en public, partout au Canada.		

Message caché

A	✉	D	📁	È	♦	H	♏	N	≡	R	🖱	U	📄
B	⌨	E	⬇	F	👉	I	⌚	O	👉	S	○	V	➡
C	〰	É	⬇	G	✈	L	♉	P	♌	T	✗	,	✍

À l'aide des lettres correspondant aux symboles, déchiffrez le message caché.

♉✉ 〰♏✉🖱✗📄

〰✉≡✉📁⌚≡≡⬇

📁⬇○

📁🖱👉⌚✗○

⬇✗

♉⌚⌨✉🖱✗📄○

♌👉👉➡♦✈⬇

♉⬇○

⬇≡👉✉≡✗○

〰👉👉➡➡⬇

♉👉✉⬇➡➡⌚✗⬇

♌✉🖱⬇⬇⬇

✉⌨⬇📄○⌚⌚➡

Les corrections corporelles



1. Les parents ont le droit de corriger leurs enfants de façon raisonnable.
2. Quand les parents sont en colère, ils devraient éviter de punir leurs enfants.
3. Les punitions physiques ne doivent pas causer de blessures. On ne doit pas non plus faire mal à l'enfant.
4. Normalement, les parents ne devraient pas priver leurs enfants d'eau ni de nourriture.
5. Les parents ne devraient pas non plus priver leurs enfants de jouer pendant une trop longue période.
6. Les parents ne devraient jamais enfermer leurs enfants dans le noir.
7. La loi punit les parents qui abusent des corrections corporelles.
8. Pour bien éduquer un enfant, il est préférable de récompenser ses bonnes actions plutôt que de punir son mauvais comportement.



Nom: _____

Cochez «oui» si la punition est acceptable ou «non» si elle est inacceptable.

	Oui	Non
a) Le père et la mère disent à leur enfant qu'ils ne sont pas d'accord avec lui.		
b) Le père frappe son fils avec un bâton.		
c) La mère tire les cheveux de sa fille.		
d) Le père donne un coup de pied à son fils qui refuse d'aller lui acheter des cigarettes au dépanneur.		
e) Les parents obligent leurs enfants désobéissants à se coucher sans souper.		
f) Le père donne une tape à son fils sur une fesse.		
g) Les parents attachent leur enfant au lit avec une corde à linge.		
h) Les parents défendent à leurs enfants d'aller jouer dehors avec leurs amis.		
i) Les parents enferment leur enfant désobéissant dans un placard.		
j) Les parents empêchent leurs enfants de manger et de boire pendant toute une journée.		
k) Le père empêche son fils de regarder la télévision.		
l) La mère oblige sa fille à laver le plancher de la cuisine.		